

Photovoltaïque sur bâtiments et hangar : non à la réforme !

La Coordination Rurale (CR) s'oppose fermement à la réforme du dispositif d'aide aux petites et moyennes installations photovoltaïques sur bâtiments, hangars et ombrières, laquelle va entraîner l'effondrement de nombreux projets agricoles.

Cette modification va couler une filière, et certainement obérer les possibilités de la redémarrer dans le futur.

Tous les agriculteurs de France vont être touchés, quel que soit l'âge, l'orientation technico-économique, leur localisation, et leur situation.

C'est un véritable coup d'arrêt à de nouveaux projets, alors que les agriculteurs porteurs de ces projets ont des besoins réels en bâtiments (mise aux normes, bien-être animal...)

Pour Michel Le Pape et Jean Luc Didier, référents « photovoltaïque » de la Coordination Rurale, cette volte-face vis-à-vis du tarif d'obligation d'achat S21 est d'autant plus inacceptable : « *les installations photovoltaïques sur bâtiments et hangars sont pourtant accessibles à tous. De plus, ces installations représentent une application réelle du partage de la valeur en comparaison aux projets agrivoltaïques qui sont moins généralisables et risquent malheureusement d'être moins attractifs avec les évolutions législatives.* »

La Coordination Rurale réaffirme donc son opposition à cette réforme : **la production d'énergie photovoltaïque est un levier de transition énergétique de l'agriculture, mais également une source de revenu diversifiée à l'heure où les revenus agricoles sont massacrés.**